



ASSOCIATION L'AVANT DEUX

VACANCES & LOISIRS ADAPTÉS
AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES | **2022**





Comment ne pas dire que nous sommes très heureux de vous adresser le nouveau catalogue de l'AVANT DEUX ?

Après des mois de pandémie et quelques hésitations, l'Avant Deux a décidé de se relancer dans l'organisation des voyages, en collaboration avec AVITA (Voyages Barreteau). Aussi, vous retrouverez

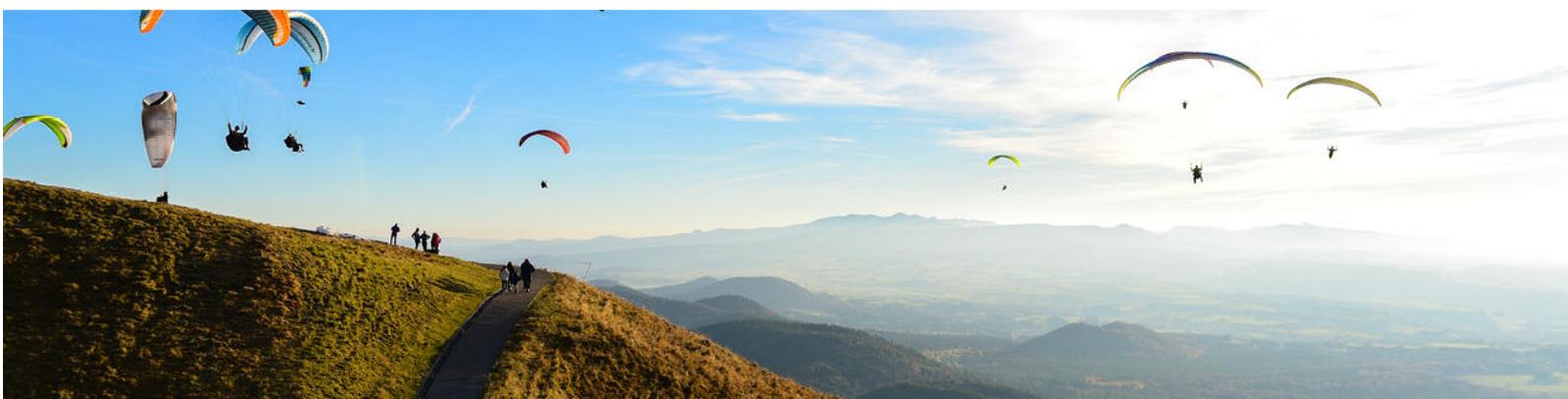
- Des séjours en gîtes, en hôtels, maisons familiales ou centres de vacances
- Des départs en minibus avec 2 conducteurs accompagnateurs
- Des repas inclus au sein du gîte, à l'extérieur ou en centre d'hébergement...

Et surtout, les valeurs de l'AVANT DEUX sont conservées. Les membres de l'association restent présents pour le suivi, l'accompagnement, la préparation des séjours, le recrutement des accompagnateurs, la permanence téléphonique pendant les séjours...

Enfin, si vous souhaitez effectuer une inscription, celle-ci doit être effectuée avant le 8 janvier 2022, auprès de l'association. Elle, vous sera ensuite confirmée à partir du 13 janvier 2022. Dès lors, notre agence vous adressera un bulletin d'inscription pour validation du séjour.

Pour toute Information vous pouvez contacter l'association au 07.85.72.20.24
ou par eMail association-avant-deux@gmail.com

Soyez certains que l'AVANT DEUX veillera à vous garantir des séjours de qualité, nous restons à votre écoute.





ASSOCIATION L'AVANT DEUX

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Elle a été fondée en 1984, par des parents, amis de personnes handicapées, et aussi des professionnels. Un groupe de bénévoles continue à faire vivre l'association.

Elle a pour but de promouvoir et d'organiser des activités de loisir, d'échange et de vacances pour des personnes déficientes intellectuelles, afin de favoriser et de développer leur intégration sociale dans différents milieux.

Pour ce faire, l'association organise des séjours où chaque personne trouve sa place grâce à l'organisation en petits groupes (7 personnes en moyenne) permettant une adaptation au rythme et aux possibilités de chacun. Le groupe pourra être réduit à 6 vacanciers si accueil d'une personne à mobilité réduite.



OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

- Permettre à chacun des adhérents de vivre des vacances «comme tout le monde»
- Contribuer à l'intégration de la personne handicapée dans notre société et faire évoluer le regard porté sur le handicap mental
- Tisser des liens sociaux. Pour les vacanciers, c'est la rupture avec le milieu de vie habituel, la rencontre de nouvelles personnes et un cadre de vie différent
- Permettre à chacun de développer ses capacités dans un environnement sécurisant.

NOS ANIMATEURS

Tous nos animateurs ont été reçus par au moins un des membres du Conseil d'administration avant leur embauche.

Ils ont tous, obligatoirement une journée de formation avec les membres du Conseil d'administration pour l'organisation générale des séjours, et une réunion propre à chaque séjour, avec les vacanciers accompagnés de leur famille ou d'un référent en présence d'une personne du Conseil d'administration afin de préparer le séjour.

Ils sont tenus de rester en relation avec l'association, les familles ou les référents des établissements pendant la durée du séjour (un contact par semaine et plus en cas de maladie, blessure ou problèmes).





Île D'oleron / Charente- Maritime

Du 26 au 28 Mai 2022

VOTRE LIEU DE SEJOUR

L'île d'Oléron surnommée « la lumineuse », l'île d'Oléron est très ensoleillée. D'une beauté sauvage, deuxième plus grande île métropolitaine derrière la Corse, l'île d'Oléron s'enorgueillit de ses embruns océanographiques, de ses couleurs changeantes, de son chaud et ...de ses fameuses huîtres. Ses façades blanches se blottissent dans des colliers de mimosas, lauriers roses, tamaris et figuiers. Au large, Fort Boyard exhibe sa silhouette télégraphique et inaccessible !
A vous de suivre les pas de Pierre Loti, sur la terre de ses aïeules....

AU PROGRAMME

Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Vous serez logé(e) à l'hôtel Hermitage, situé entre la Cotinière et le Phare de Chassiron. Les chambres sont au RDC. 4 chambres avec 2 lits 90 et 2 chambres avec lit de 140. Toutes les chambres disposent d'une salle de bain. Possibilité d'accueillir un couple ou deux couples.
Le petit déjeuner est pris à l'hôtel. Les déjeuners et dîners seront pris à l'extérieur.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire .

DISTANCE

153km en 2h30 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- Couples

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation (69€) + option protection sanitaire
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

1029 €
avec assurance annulation

960 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Saint Vaast sur Seulles / Calvados

Du 30 juillet au 13 août 2022

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Lors de votre séjour à Saint Vaast sur Seulles, vous découvrirez tout le charme du Calvados. Position idéale pour découvrir Bayeux, l'incontournable cité médiévale, ou Falaise, le berceau de Guillaume le Conquérant ou pour se laisser séduire par Honfleur, la pittoresque. Il est aussi possible de sillonner les routes traditionnelles du Pays d'Auge, de se balader sur les plages de la côte, Deauville, Cabourg, Ouistreham et de fouler les « planches » des plus grandes stars internationales à Deauville... Vous pourrez déguster les spécialités gastronomiques telles que les tripes à la mode de Caen ou le fameux camembert... Tout un programme...

AU PROGRAMME

Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Vous serez logé(e) dans une ancienne école entièrement rénovée vous apportant confort et espace. Au RDC, se situent un grand séjour, le salon, une cuisine professionnelle, 1 chambre adaptée (2 lits 90), 1 salle d'eau et 3wc. A l'étage vous trouverez 5 chambres (13 lits 90 dont 4 lits superposés non utilisés) douches et wc. Pour la détente, vous pourrez profiter d'un beau terrain clos, d'une terrasse avec salon et barbecue, table de pingpong. Les repas seront préparés par le groupe. Une participation sera demandée pour les actes de la vie quotidienne en fonction des possibilités de chacun.



PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à C323

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départ possibles selon itinéraire.

DISTANCE

349km en 3h35 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- Couples

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2073 €
avec assurance annulation

1970 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Île d'Aix / Charente-Maritime

Du 30 juillet au 6 août 2022

VOTRE LIEU DE SEJOUR

L'île d'Aix, un petit croissant de terre de 129 hectares situé à quelques encablures des côtes d'Aunis, au cœur de l'archipel charentais... Elle offre un panorama à 360° avec une vue imprenable sur le fort boyard à l'ouest avec en arrière plan l'île d'Oléron ; l'île de Ré est au nord, l'île Madame au sud.

L'île d'Aix concentre toute la diversité des paysages du littoral de la Charente-Maritime. Elle est un lieu de quiétude, elle ne se découvre qu'à pied, à vélo ou en calèche.. Le temps semble s'y être suspendu, avec ses maisons aux façades blanches, ses roses trémières qui atteignent la hauteur des toitures et la «quasi» absence de véhicules motorisés ! Franchissez le pont-levis et vous voilà sur la Place d'Austerlitz qui précède le village fortifié imaginé par Vauban, selon un plan en éventail.

AU PROGRAMME

Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Vous serez logé(e) dans l'enceinte de la Maison Familiale sur la place centrale de l'île. Les chambres sont au RDC cependant 3 petites marches pour y accéder. 5 Chambres avec lit de 140, 2 chambres avec 2 lits 90. Possibilité d'accueillir un couple ou deux couples. Les sanitaires sont communs. Les repas seront pris dans la salle de restaurant et préparés par le personnel de la Maison Familiale.



PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

315km en 3h 30 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- Couples

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 406€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (81€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

1434 €
avec assurance annulation

1353 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Quéménéven / Finistère

Du 30 juillet au 13 août 2022

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Entre Quimper et Locronan, Quéménéven est un excellent point de départ pour la découverte du Finistère et de ses hauts lieux touristiques : la Pointe du Raz, l'île de Sein, la presqu'île de Sein, la presqu'île de Crozon, Douarnenez, Concarneau, les ports bigoudens...

AU PROGRAMME

Promenade le long de la côte Bretonne, rencontres avec les producteurs locaux sur les marchés et dégustation de spécialités régionales : Kouignamann, far breton et les fameuses galettes bretonnes... Laissez-vous tenter !
Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Gîte – Maison indépendante de 250m² sur 3 niveaux, offrant un grand confort. Au RDC, une grande cuisine, un séjour qui permettra de vous réunir, 1 chambre (1 lit 140). Au 1er étage : 4 chambres (3 lits de 140 et 3 lits 90). Au 2ème étage, 1 chambre (1 lit 140 et 1 lit 90), 1 buanderie, 1 bibliothèque et 1 salle de jeux. Au total vous disposerez de 9 lits. A vous la détente dans le grand jardin et sa terrasse avec salon de jardin et barbecue.
Les repas seront préparés en groupe. Une participation sera demandée pour les actes de la vie quotidienne selon les possibilités de chacun.
Possibilité d'accueillir un couple.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

315km en 3h 30 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- Couples

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2073 €
avec assurance annulation

1970 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Cravant-les-coteaux / Indre-et-Loire

Du 30 juillet au 13 août 2022

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Situé en Touraine, côté sud, entre Chinon et Tours, dans un cadre calme et séduisant, le gîte est idéal pour visiter les châteaux de Villandry, d'Azay-le-Rideau, de Montsoreau ... et pour apprécier la variété du patrimoine. Au départ de Savonnières, sur des bateaux traditionnels du 18^e-19^e siècles, vous embarquerez à bord de la Charrière Belle Passante pour une belle découverte du Cher, au fil de l'eau.

A Tours, sur la Place Plumereau (centre du vieux Tours), les maisons médiévales à colombages du 15^e siècle invitent à flâner et à s'installer déguster une petite crêpe... Vous apprécierez les fêtes locales, la gastronomie, les spectacles son et lumière de la région.

AU PROGRAMME

Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Ce gîte spacieux, superbement restauré et meublé, vous accueillera en plein cœur du vignoble de Cravant. Au RDC, se situent un vaste séjour-cuisine, 2 chambres (2 lits 140), 1 salle de bains, 1 salle d'eau et 1 wc. Au 1^{er} étage, vous trouverez 1 salon-mezzanine, 3 chambres (1 lit 160, 1 lit 140, 5 lits 90), 2 salles d'eau et 1 wc. Pour la détente, vous pourrez profiter d'une grande cour close et d'une terrasse avec mobilier de jardin et barbecue. Les repas seront préparés par le groupe. Une participation sera demandée pour les actes de la vie quotidienne en fonction des possibilités de chacun.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

167 km en 2h15 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 1 surveillant de nuit
- 7 vacanciers
- Couples

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2073 €
avec assurance annulation

1970 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Couffy / Loir-et-Cher

Du 30 juillet au 13 août 2022

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Situé aux confins de la Sologne, du Berry et de la Touraine, le gîte vous attend. Vous pourrez visiter le zoo de Beauval et les châteaux de la Loire ou tout simplement profiter de la maison et de son jardin spacieux, faire des randonnées en pleine zone de viticulture et de production de fromages de chèvre.

AU PROGRAMME

Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Vous serez logé(e) dans une maison indépendante avec terrain clos et pourrez profiter de son jardin avec salon et barbecue. Au RDC, se situent un grand séjour-salon, une cuisine, 2 chambres (1 lit 160, 2 lits 90 superposés mais lit supérieur non utilisé), 1 salle de bains et 2 wc. A l'étage, vous trouverez 4 chambres (3 lits 160, 4 lits 90 non superposés), 1 salle de jeux, 1 salle de bains, 2 wc.

Les repas seront préparés par le groupe. Une participation sera demandée pour les actes de la vie quotidienne en fonction des possibilités de chacun. Possibilité d'accueillir un couple.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

314 km en 3h00 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2073 €
avec assurance annulation

1970 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Saint Front / Haute Loire

Du 30 juillet au 13 août 2022

VOTRE LIEU DE SEJOUR

L'Auvergne vous tend les bras ! Avec un patrimoine de caractère, cette terre volcanique par excellence est l'illustration que nul besoin d'aller au bout du monde pour faire le plein d'émotions. De paysages grandioses en gorges oubliées, de villages de pierres volcaniques en élégantes villas thermales, c'est une invitation à découvrir un monde à part entière. Entre montagnes douces, volcans, rivières et fleuves sauvages, la Haute-Loire étonnante terre secrète de l'Auvergne regorge de pépites. Elle offre au visiteur, une mosaïque infinie de panoramas, d'horizons et de paysages merveilleusement préservés. Il ne faut pas oublier la cuisine auvergnate est élaborée à partir de produits locaux et de qualité. Vous allez aimer cette terre de caractère façonnée par les volcans.

AU PROGRAMME

Promenades, possibilité de visite de ferme, de dégustations chez les producteurs du terroir...

Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Vous serez logé(e) en Centre de vacances en chambre de 3 à 5 personnes (lits 90) avec douches individuelles, une pièce pour vous retrouver. En pension complète. Les repas seront pris dans la salle de restaurant. Le Centre est situé au pied du village de Saint Front sur le plateau volcanique de Mezenec à proximité des commerces.



PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

717 km en 7h 15 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2073 €
avec assurance annulation

1970 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Noyal-Muzillac / Morbihan

Du 30 juillet au 13 août 2022

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Oubliez la grisaille quotidienne et prenez l'air ! Cap sur le Sud de la Bretagne : le Morbihan vous réserve tant de surprises ! Si entre terre et mer votre cœur balance, le Morbihan vous propose des paysages variés : rivières bleutées, forêts verdoyantes et rivages dorés. Partez à la découverte de ses villages pittoresques, de ses églises, de ses plages et de ses sentiers littoraux, de son golfe et de ses îles. La légende précise qu'il existe autant d'îles dans le Morbihan que de jours dans l'année. Profitez de ce séjour pour vous ressourcer !

AU PROGRAMME

Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Gîte Rural. Superbe longère en pierre au cœur de la campagne du Morbihan. Un grand salon vous permettra de vous retrouver. La maison est équipée de 4 Chambres avec 12 lits (90), 3 salles de bain, un jardin, une terrasse avec salon de jardin.

Les repas seront préparés par le groupe. Une participation sera pour les actes de la vie quotidienne en fonction des possibilités de chacun.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départ possibles selon itinéraire.

DISTANCE

160km en 1h 50 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2073 €
avec assurance annulation

1970 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Moncy / Orne

Du 8 au 22 août 2022

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Petit village typique du bocage Ornaïs et de la suisse Normande, région que l'Orne partage avec le Calvados. Région riche en histoire et légende aux bourgs vivants et fleuris, aux pâtures semées de pommiers et de grands poiriers.

AU PROGRAMME

Promenades dans la campagne normande, rencontres avec les producteurs locaux sur les marchés et dégustation de spécialités régionales, visite de cidrerie ; Vous pourrez découvrir aussi le patrimoine historique de cette région. Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Gîte Communal. Chambres 2 personnes (2 lits de 90) avec douche. Pension complète. Les repas sont organisés dans la salle de restaurant. Le site possède un plan d'eau, un terrain de boules... Vous apprécierez des prestations de qualité, un accueil chaleureux, une ambiance conviviale.

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

320km en 3h 45 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- Couples

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2073 €
avec assurance annulation

1970 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Berck sur Mer / Côte d'Opale

Du 30 juillet au 13 août 2022

VOTRE LIEU DE SEJOUR

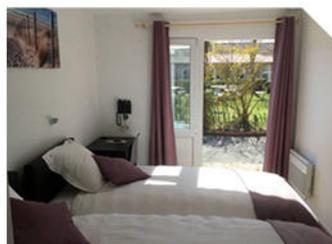
La Côte d'Opale région côtière des Haut-de-France bordant la Manche et la Mer du Nord face aux falaises anglaises commence au nord à la frontière belge pour se terminer au sud à la Baie d'Authie voisin de la Baie de Somme (+ de 120 km), La Côte d'Opale regorge de trésors à découvrir et réunit beaucoup d'atouts touristiques : les plages de sable fin, falaises, espaces naturels, dunes, Marais, de nombreux Monuments historiques tel que la vieille ville de Boulogne-sur-Mer, la citadelle de Montreuil-sur-Mer, la Colonne de la Grande Armée et les beffrois de Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Calais, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

AU PROGRAMME

Promenades le long de cette côte avec des panoramas exceptionnels notamment sur le site du Cap Blanc Nez et du Cap Gris Nez. Découverte de la gastronomie du terroir, la carbonnade flamande, les fruits de mer, sans oublier les fameuse Moules Frites ! Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Résidence de Tourisme***, en chambre de deux ou trois personnes. En pension complète. Chez Mireille Reingam-Park est situé à Berck-sur-Mer, à 800 mètres de la plage et à environ 1,5 km du centre-ville. La résidence de Tourisme bénéficie d'une situation privilégiée à quelques kilomètres de la Baie d'Authie et de la Baie de Somme. Animations tous les soirs.



PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B223

TRANSPORT

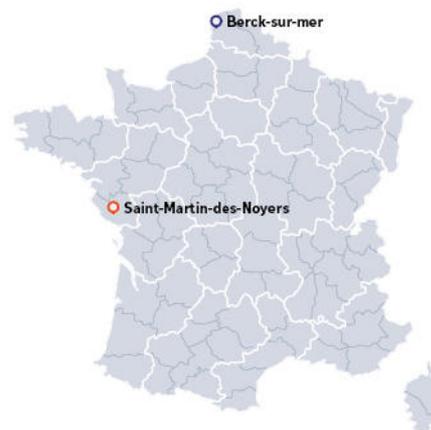
 Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

575km en 5h 30 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 Couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2073 €
avec assurance annulation

1970 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Blanzay / Vienne

Du 30 juillet au 13 août 2022



Séjour accessible à une personne à mobilité réduite

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Venez-vous dépayser et respirer un bon bol d'air à la campagne du Poitou dans ce magnifique et spacieux gîte ! Au programme, nombreuses excursions possibles, Poitiers, le Futuroscope, Niort, Chauvigny... Pour les amoureux de la nature, de nombreuses balades s'offrent à vous au départ du gîte. Sur votre lieu d'hébergement, vous pourrez profiter de la piscine du propriétaire...

AU PROGRAMME

Les activités et les programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Cette grande maison de style régional vous accueille dans le centre du bourg. Au RDC, se situent un séjour spacieux, un salon, une cuisine, 1 chambre (1 lit 140), 1 salle d'eau avec wc, et 1 wc indépendant. Au 1er étage, vous trouverez 4 chambres (1 lit 140, 8 lits 90), 2 salles d'eau et 2 wc. Pour la détente, vous pourrez profiter d'un grand jardin clos arboré avec portique, table de ping-pong, d'un abri couvert avec mobilier de jardin et barbecue. Les repas seront préparés par le groupe. Une participation sera demandée pour les actes de la vie quotidienne en fonction des possibilités de chacun. Possibilité d'accueillir un couple

PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à C323

TRANSPORT



Minibus disponible pendant tout le séjour.

LIEU DE DEPART

Saint Martin des Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire.

DISTANCE

156 kms en 2h00 (sans les pauses)



PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- 1 Couple

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation soit 590€
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire (103€)
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

2073 €
avec assurance annulation

1970 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente

Majorque / Baléares – Espagne

Du 31 juillet au 7 août 2022

VOTRE LIEU DE SEJOUR

l'île est une destination pleine de charme. Et même idéale pour les voyageurs en quête d'une nature sauvage et d'authenticité. Majorque reste l'une des grandes destinations « nature » en Méditerranée. De majestueuses falaises calcaires plongent dans des eaux translucides, saphir et turquoise, sur toute la côte ouest et nord de l'île. L'intérieur est traversé de vastes plaines plantées d'amandiers, de caroubiers, d'oliviers et de vignobles. Sur les côtes sud et est, des yachts viennent jeter l'ancre sur les plus belles plages dans des criques idylliques, accessibles uniquement par la mer ou à pied. Partout, le fantastique réseau de sentiers de randonnée pédestre et de pistes cyclables constitue un excellent moyen d'explorer et d'apprécier toute la splendeur de la nature.

Les dates de la destination pourront être choisies et modifiées selon le programme des vols.

HEBERGEMENT

Vous serez logé(e) en hôtel club, en chambre double ou triple, en tout compris. Les repas sont présentés sous forme de buffet (petit déjeuner, déjeuner, dîner et boissons et collation comprises).

Vous profiterez de la piscine de l'hôtel et de la plage de sable fin située à 250m de l'hôtel ainsi que des animations francophones la journée (sport, cuisine locale, atelier langue espagnole) et en soirée (spectacle de folklore...).



PUBLIC CONCERNÉ

De A111 à B222

TRANSPORT



Voyage en avion.



Les transferts aéroport / hôtel / aéroport en autocar. Les visites programmées en autocar

LIEU DE DEPART

Nantes.

BON À SAVOIR

- Durée du vol : 1h 40
- Monnaie : Euro
- Pas de décalage horaire
- 1 bagage de 15kg en soute inclus
- 1 bagage à mains : 10kg maxi (40x25x20)
- Produits interdits dans les bagages à mains : tous les objets coupants ou pointus, tous liquides tels que gels, substances pâteuses, lotions, mélanges liquides/solides et contenus des récipients sous pression (exemple : boisson, sirop, parfum, dentifrice, gel, mousse à raser, aérosol...). Des exceptions peuvent être accordées sur justificatif médical.
- Carte nationale d'identité en cours de validité obligatoire et carte Européenne de Sécurité Sociale. Pass Sanitaire.

PARTICIPANTS & ENCADRANTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers
- Couples

INSCRIPTION

- Un acompte de 30% du séjour (hors assurance) lors de la réservation
- L'adhésion annuelle à l'Avant deux de 20€
- L'assurance annulation + option protection sanitaire
- Le solde : 45 jours avant le départ

PRIX DU SEJOUR

à partir de 2073 €
avec assurance annulation

à partir de 1970 €
sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : voir les conditions générales et particulières de vente



Récapitulatif des séjours 2022

| PAGE | LIEU | DATE | TYPE | Pension | PRIX avec assurance | PRIX sans assurance |
|------|-------------------------|-------------------|--------------------|---|------------------------|------------------------|
| 4 | Ile d'Oléron | Du 26 au 28/05 | Week-end Hôtel | Pension complète Repas au restaurant | 1029€ | 960€ |
| 5 | Saint Vaast sur Seulles | Du 30/07 au 13/08 | Gîte adapté | 14 petits déjeuners sur site 14 repas sur site 14 repas à l'extérieur | 2073€ | 1970€ |
| 6 | Ile d'Aix | Du 30/07 au 06/08 | Maison Familiale | Pension complète sur site | 1434€ | 1353€ |
| 7 | Quéménéven | Du 30/07 au 13/08 | Gîte | 14 petits déjeuners sur site 14 repas sur site 14 repas à l'extérieur | 2073€ | 1970€ |
| 8 | Cravant-les-Côteaux | Du 30/07 au 13/08 | Gîte | 14 petits déjeuners sur site 14 repas sur site 14 repas à l'extérieur | 2073€ | 1970€ |
| 9 | Couffy | Du 30/07 au 13/08 | Gîte adapté | 14 petits déjeuners sur site 14 repas sur site 14 repas à l'extérieur | 2073€ | 1970€ |
| 10 | Saint Front | Du 30/07 au 13/08 | Centre de Vacances | Pension complète sur site | 2073€ | 1970€ |
| 11 | Noyal Muzillac | Du 30/07 au 13/08 | Gîte | 14 petits déjeuners sur site 14 repas sur site 14 repas à l'extérieur | 2073€ | 1970€ |
| 12 | Moncy | Du 08/08 au 22/08 | Gîte | Pension complète sur site | 2073€ | 1970€ |
| 13 | Berck sur Mer | Du 30/07 au 13/08 | Hôtel | Pension complète sur site | 2073€ | 1970€ |
| 14 | Blanzay | Du 30/07 au 13/08 | Gîte | 14 petits déjeuners sur site 14 repas sur site 14 repas à l'extérieur | 2073€ | 1970€ |
| 15 | Majorque | Du 31/07 au 7/08 | Hôtel | Pension complète sur site | A partir de : 2073€ | A partir de : 1970€ |





Trousseau à prévoir (séjour de 15 jours en France)

Prévoir un seul gros sac si possible – Possibilité de faire des lessives sur place

NECESSAIRE DE TOILETTE

- Savon, brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, shampooing, coton tige...
- Serviettes de toilette ou drap de bain suivant les préférences
- Gants de toilettes (si nécessaire)
- Crème solaire et après soleil protection forte...
- Serviettes hygiéniques si besoin
- Rasoir

CHAUSSURES

- 1 paire de chaussons
- 1 paire de baskets ou de chaussures de marche
- 1 paire de chaussure de ville

VETEMENTS & ACCESSOIRES

- 10 slips au moins
- 10 paires de chaussettes
- 3 pyjamas
- 1 pull léger et un pull épais
- 3 pantalons en fonction de la météo
- 6/7 polos ou chemises, T-shirts
- Eventuellement des maillots de corps
- Bermuda ou short
- 1 maillot de bain
- 1 coupe vent et/ou manteau chaud
- 1 paire de lunettes de soleil
- 1 chapeau pour le soleil (bob, casquette...)
- 1 petit sac à dos
- Mouchoirs ou kleenex

LINGE DE MAISON

- 1 sac à linge sale
- Draps en fonction des gîtes (se référer au courrier précisant les modalités du séjour)
- Alèse si besoin

DIVERS

- 1 pique-nique pour le déjeuner du jour du départ
- Des petits grignotages et une bouteille d'eau pour le voyage
- Des enveloppes timbrées avec les adresses
- 1 appareil photo jetable
- De l'argent de poche dans un porte-monnaie (environ 30-40 €)

AFFAIRES PERSONNELLES

À NOTER

Cette liste peut être différente si vous le jugez nécessaire.

L'équipe d'animation se réserve le droit d'acheter les pièces manquantes indispensables aux frais de la personne concernée.

Il est indispensable de marquer tous les vêtements, sac à dos et valise au nom du vacancier.

Le Code du tourisme français ayant évolué le 1er juillet 2018, conformément aux dispositions de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées, les présentes CGV/CPV (Conditions Générales et Particulières de Vente) seront amenées à être modifiées pour tenir compte des nouvelles dispositions législatives ainsi que des dispositions du Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles qui entrera en vigueur le 25 mai 2018.

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservations ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme. Dès lors, à défaut des dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tel qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

AVITA VOYAGES BARRETEAU a souscrit auprès de la compagnie MMA ASSURANCES (place du Théâtre 85000 LA ROCHE SUR YON), un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

EXTRAIT DU CODE DU TOURISME fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou des séjours.

• **Article R211-5:** Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte du quelles billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

• **Article R211-6 :** Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1/La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés
- 2/Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil
- 3/Les repas fournis
- 4/La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit
- 5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement
- 6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix
- 7/La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ
- 8/Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde
- 9/Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10
- 10/Les conditions d'annulation de nature contractuelle
- 11/Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-après
- 12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme
- 13/L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.
- 14/ Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R.211-15 à R.211-18

• **Article R211-7:** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

• **Article R211-8:** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes:

- 1/Le nom et l'adresse du vendeur, et son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur
- 2/La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates
- 3/Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour
- 4/Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
- 5/Le nombre de repas fournis
- 6/L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit
- 7/Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour
- 8/Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-après
- 9/L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour

lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies

10/Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour

11/Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur

12/Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et prestataire de services concernés

13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus

14/Les conditions d'annulation de nature contractuelle

15/Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessus

16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur

17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie : dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques inclus

18/La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur

19/ L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur au moins 10 jours avant la date pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

20/ La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R.211-6

• **Article R211-9 :** L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard sept jours avant le début du voyage.

Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

• **Article R211-10:** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

• **Article R211-11:** Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R.211-6, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé réception :

- Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées

- Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

• **Article R211-12:** Dans le cas prévu de l'article L211-15 lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : L'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

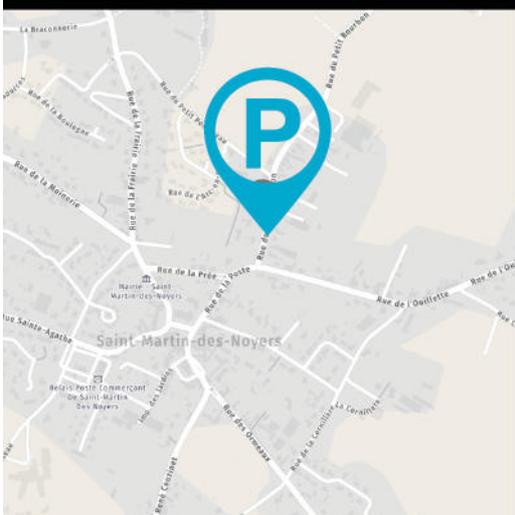
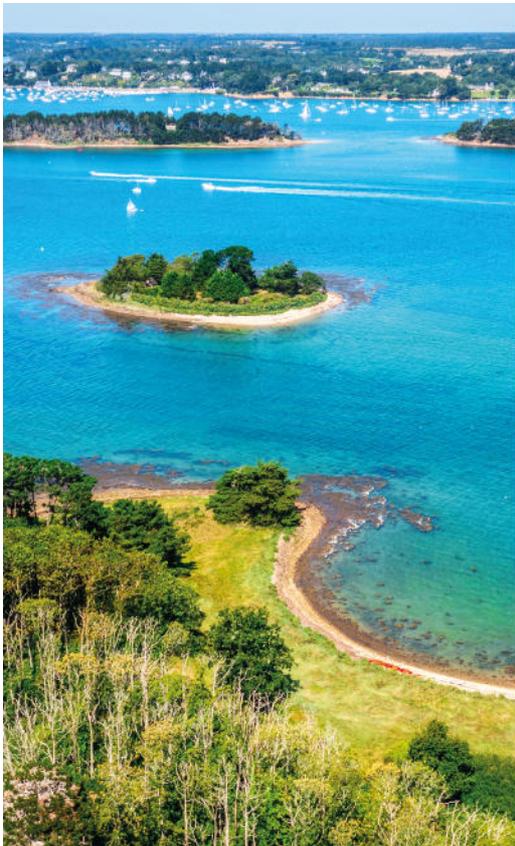
• **Article R211-13:** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis:

- Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.

- Soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R.211-6

Conformément à la loi informatique et liberté, le client bénéficie d'un droit de rectification concernant les informations mentionnées sur le présent document.



AVITA VOYAGES BARRETEAU

Révélateur d'émotions...

AGENCES DE VOYAGES AVITA

CHANTONNAY 85110

72 rue nationale | 02 51 46 80 19

Mardi - Mercredi - Vendredi de 9h à 12h

www.avita-voyages.fr



avitavoyagesbarreateau



Avita Voyages Barreateau

TRANSPORTS BARRETEAU

www.barreateau-autocars.com



ASSOCIATION L'AVANT DEUX

VACANCES & LOISIRS ADAPTÉS AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES

PARKING VOYAGES BARRETEAU

83 RUE DU PETIT BOURBON
85140 ST MARTIN DES
NOYERS

**DIRECTION : L'OIE, DANS ST
MARTIN DES NOYERS**